

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser un **PET-SCAN (TEP-SCANNER)**.

Le but de cet examen est d'observer ou de mesurer les activités du métabolisme des cellules.

Vous serez amené(e) à rester dans le service **3heures**.

Cet examen utilise un produit radioactif(*), fourni par le service, qui sera éliminé par voies naturelles.

Par principe de précaution, vous devez limiter les contacts rapprochés et prolongés auprès des enfants de moins de 5ans et des femmes enceinte durant 24h

LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

Il est nécessaire de vous munir de:

- Les **documents médicaux** (radiographies, échographies, compte-rendu opératoire, anciens examens d'imagerie, prise de sang).
- Votre **convocation**
- Votre **carte vitale** ou **attestation de carte vitale**
- Votre **carte de mutuelle**
- Votre **pièce d'identité** ou **passport**

Etape 1

Consultation paramédicale

Le manipulateur vérifiera votre identité, l'indication de votre examen et l'absence de contre-indication.

L'examen nécessite un jeûne de 6h 

Etape 2

Après contrôle de votre glycémie, le manipulateur vous installera dans un box et vous posera une perfusion.

Etape 3

Injection dans la perfusion d'un médicament radiopharmaceutique, fourni par le service.

Vous serez 1 heure en repos neurosensoriel (sans téléphone, ni lecture...)

Cette attente est indispensable pour obtenir une qualité d'image satisfaisante

Etape 4

Réalisation des images

Durée environ 20min

Etape 5

Vous patienterez en salle d'attente le temps de vérifier vos images, et un enregistrement complémentaire pourra parfois être demandé.



(*) « Cet examen utilise un produit radioactif qui sera naturellement éliminé en quelques heures. La quantité pondérale du produit administré est extrêmement faible, il n'existe pas de toxicité, les réactions allergiques sont très exceptionnelles. La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles doses et correspond approximativement, comme les examens de radiologie, à une ou plusieurs années d'irradiation naturelle en France.

A ce faible niveau d'exposition, aucun détriment sur la santé n'a jamais pu être démontré et si un tel risque devait exister il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Afin d'accélérer l'élimination naturelle par les voies urinaires de cette très faible irradiation résiduelle, il vous est recommandé de boire abondamment et d'uriner fréquemment. »

Site de la SFMN